

Modification aux taux et échelles de traitement

Date d'effet	Taux de majoration octroyée	Traité à la paie datée du
2023-04-01	Majoration de 6 % aux échelles de traitement	2024-12-12
2024-04-01	Majoration de 2,80 % aux échelles de traitement	2024-12-12
2025-04-01	Majoration de 2,60 % aux échelles de traitement	En temps réel
2026-04-01	Majoration de 2,50 % aux échelles de traitement	En temps réel
2027-04-01	Majoration de 3,50 % aux échelles de traitement	En temps réel

- ❖ Les dates peuvent différer en fonction de votre période d'emploi dans le corps d'emploi concerné
- ❖ Il pourrait y avoir un écart de quelques sous entre les calculs suivants et votre bulletin de paie dû aux arrondis.
- ❖ Pour déterminer votre nouveau taux horaire, vous devez vous référer à votre convention collective
- ❖ Les journées fériées sont incluses aux calculs
- ❖ Les calculs sont effectués jusqu'au 28 novembre inclus, car à partir du 29 novembre 2024, les taux de salaire appliqués étaient ceux de la convention collective 2023-2028
- ❖ Pour certains codes de gains, les sommes versées sont divisées par année civile afin de respecter les gains dans une même année civile pour le régime de retraite
- ❖ Pour déterminer votre taux horaire à partir de votre salaire annuel, vous devez diviser ce dernier par votre nombre d'heures par paie et par 26,09 paies par année :
 - Exemple :
 - Corps-classe-échelon : 108-00-12
 - Salaire annuel : 73 819 \$
 - Taux horaire : 73 819 \$ / 70 heures par semaine / 26,09 paies par année = 40,42 \$/heure
- ❖ Lien pour les échelles salariales : [Échelles de traitement en vigueur - Secrétariat du Conseil du trésor](#)

Codes de gain et libellé	Explication
<p>A015</p> <p>Ajustement au salaire régulier</p>	<p>Si vous étiez dans le corps d'emploi visé durant cette période, le système calcule l'écart entre l'ancien taux horaire et le nouveau taux horaire multiplié par le nombre d'heures rémunérées reçu en salaire régulier entre les deux dates en excluant les absences sans solde et les absences indemnisées durant la période de référence.</p> <p>Puisqu'il y a deux changements de taux dans cette période, le système fait deux calculs, mais il les additionne pour effectuer un seul versement touchant l'année 2023.</p> <p><u>Période du 2023-04-01 au 2023-12-31 (2 calculs seront nécessaires pour établir le montant total)</u></p> <p><u>1^{er} Calcul : Période du 2023-04-01 au 2024-04-19 inclusivement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Information sur les heures régulières <ul style="list-style-type: none"> • Corps/classe/échelon : 108-00-15 • Ancien salaire annuel : 78 056 \$ • Ancien taux horaire : 42,74 \$ • Nouveau salaire annuel : 82 731 \$ • Nouveau taux horaire : 45,30 \$ • Écart entre les taux horaires : 45,30 \$ - 42,74 \$ = 2,56 \$ • Période du 2023-04-01 au 2023-04-19 = 13 jours x 7 heures = 91 heures • Montant à verser : 91 heures x 2,56 \$ = 232,96 \$ <p><u>2^e calcul : Période du 2023-04-20 au 2023-12-31 inclusivement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Information sur les heures régulières <ul style="list-style-type: none"> • Corps/classe/échelon : 108-00-16 • Ancien salaire annuel : 81 343 \$ • Ancien taux horaire : 44,54 \$ • Nouveau salaire annuel : 86 220 \$ • Nouveau taux horaire : 47,21 \$ • Écart entre les taux horaires : 47,21 \$ - 44,54 \$ = 2,67 \$ • Période du 2023-04-20 au 2023-12-31 = 182 jours x 7 heures = 1 274 heures • Montant à verser : 1 274 heures x 2,67 \$ = 3 401,58 \$ ➤ Montant total période du 2023-04-01 au 2023-12-31 <ul style="list-style-type: none"> • Dates inscrites sur le bulletin de paie : 2023-04-01 au 2024-01-01 • Montant : 232,96 \$ + 3 401,58 \$ • Total : 3 634,54 \$

Codes de gain et libellé	Explication
	<p>Si vous étiez dans le corps d'emploi visé durant cette période, le système calcule l'écart entre l'ancien taux horaire et le nouveau taux horaire multiplié par le nombre d'heures rémunérées reçu en salaire régulier entre les deux dates en excluant les absences sans solde et les absences indemnisées durant la période de référence.</p> <p>Puisqu'il y a deux changements de taux dans cette période, le système fait deux calculs, mais il les additionne pour effectuer un seul versement touchant l'année 2024.</p> <p><u>Période du 2024-01-01 au 2024-11-27 (3 calculs seront nécessaires pour établir le montant total)</u></p> <p><u>1^{er} calcul : Période du 2024-01-01 au 2024-03-31 inclusivement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Information sur les heures régulières <ul style="list-style-type: none"> • Corps/classe/échelon : 108-00-16 • Ancien salaire annuel : 81 343 \$ • Ancien taux horaire : 44,54 \$ • Nouveau salaire annuel : 86 220 \$ • Nouveau taux horaire : 47,21 \$ • Écart entre les taux horaires : $47,21 \\$ - 44,54 \\$ = 2,67 \\$ • Période du 2024-01-01 au 2024-03-31 = 65 jours x 7 heures = 455 heures • Montant à verser : 455 heures x 2,67 \$ = 1 214,85 \$ <p><u>2^e calcul : Période du 2024-04-01 au 2024-04-17 inclusivement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Information sur les heures régulières <ul style="list-style-type: none"> • Corps/classe/échelon : 108-00-16 • Ancien salaire annuel : 81 343 \$ • Ancien taux horaire : 44,54 \$ • Nouveau salaire annuel : 88 630 \$ • Nouveau taux horaire : 48,53 \$ • Écart entre les taux horaires : $48,53 \\$ - 44,54 \\$ = 3,99 \\$ • Période du 2023-04-20 au 2023-12-31 = 13 jours x 7 heures = 91 heures • Montant à verser : 91 heures x 3,99 \$ = 363,09 \$

Codes de gain et libellé	Explication
	<p><u>3^e calcul : Période du 2024-04-18 au 2024-11-27 inclusivement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Information sur les heures régulières <ul style="list-style-type: none"> • Corps/classe/échelon : 108-00-17 • Ancien salaire annuel : 84 756 \$ • Ancien taux horaire : 46,41 \$ • Nouveau salaire annuel : 92 356 \$ • Nouveau taux horaire : 50,57 \$ • Écart entre les taux horaires : 50,57 \$ - 46,41 \$ = 4,16 \$ • Période du 2024-04-18 au 2024-11-27 = 160 jours x 7 heures = 1 120 heures • Montant à verser : 1 120 heures x 4,16 \$ = 4 659,20 \$ ➤ Montant total période du 2023-04-01 au 2023-12-31 <ul style="list-style-type: none"> • Dates inscrites sur le bulletin de paie : 2023-04-01 au 2024-01-01 • Montant : 1 214,85 \$ + 363,09 \$ + 4 659,20 \$ • Total : 6 237,14 \$

Codes de gain et libellé	Explication
<p>A011</p> <p>Prestation d'assurance traitement</p>	<p>Si vous avez reçu des prestations durant la période visée par les changements de salaire, le système calcule les prestations que vous avez reçues, refait le calcul selon votre nouveau taux et verse la différence en inscrivant les dates concernées par l'ajustement c'est-à-dire selon la ou les périodes durant lesquelles vous avez bénéficié de ces prestations.</p> <p><u>Exemple : Période d'assurance-salaire du 2024-07-13 au 2025-07-11 inclusivement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Information sur l'absence : <ul style="list-style-type: none"> • Corps/classe/échelon : 108-18-18 • Date de début de l'absence : 2024-07-12 • Date de fin de l'absence : 2025-07-11 • Ancien salaire annuel : 99 625 \$ • Ancien taux horaire : 54,55 \$ • Nouveau salaire annuel : 108 537 \$ • Nouveau taux horaire : 59,43 \$ • Pourcentage de la prestation : 66^{2/3} % ➤ Information sur la prestation : <ul style="list-style-type: none"> • Ancienne prestation : 54,55 \$ x 70 heures = 3 818,50 \$ x 66,6667 % = 2 545,67 \$ prestations par période/paie • Nouvelle prestation : 59,43 \$ x 70 heures = 4 160,10 \$ x 66,6667 % = 2 773,40 \$ prestations par période/paie • Différence prestations par période : 2 773,40 \$ - 2 545,67 \$ = 227,73 \$ par période/paie ➤ Calcul à effectuer : <ul style="list-style-type: none"> • Période du 2024-07-13 au 2024-11-27 = 98 jours / 10 jours par paie = 9,8 périodes de paie • 227,73 \$ x 9,8 paies = 2 231,75 \$ sera versé sous le code de gain A011 • Dates inscrites sur le bulletin de paie : 2024-07-13 au 2024-11-28

Codes de gain et libellé	Explication
<p>A020</p> <p>Ajustement aux heures supplémentaires (A030-A130)</p>	<p>Pour chaque heure supplémentaire payée durant la période visée par les changements de salaire, le système fait le calcul de la différence entre votre ancien taux horaire et votre nouveau taux horaire et verse les ajustements en fonction de ces nouveaux calculs.</p> <p>Exemple : Ajustement des heures supplémentaires à taux simple (A030) Période du 2023-04-21 au 2024-02-15 : 39,25 heures en temps supplémentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Information sur les taux horaires <ul style="list-style-type: none"> • Corps/classe/échelon : 105-00-14 • Ancien salaire annuel : 72 739 \$ • Ancien taux horaire : 41,00 \$ • Nouveau salaire annuel : 77 103 \$ • Nouveau taux horaire : 43,46 \$ ➤ Calcul à effectuer <ul style="list-style-type: none"> • Nouveau taux horaire - Ancien taux horaire : 43,46 \$ - 41,00 \$ = 2,46 \$ • Nombres d'heures x différence de taux : 39,25 heures x 2,46 \$ = 96,56 \$ sera versé sous le code de gain A020 • Dates inscrites sur le bulletin de paie : 2023-04-21 au 2024-02-15 <p>Ajustement des heures supplémentaires à taux et demi (A130) Période du 2023-11-10 au 2023-12-25 : 11,75 heures en temps supplémentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Information sur les taux horaires <ul style="list-style-type: none"> • Corps/classe/échelon : 105-00-14 • Ancien salaire annuel : 72 739 \$ • Ancien taux horaire : 41,00 \$ • Ancien taux horaire majoré : 41,00 \$ x 1.5 = 61,50 \$ • Nouveau salaire annuel : 77 103 \$ • Nouveau taux horaire : 43,46 \$ • Nouveau taux horaire majoré : 43,46 \$ x 1.5 = 65,19 \$ ➤ Calcul à effectuer <ul style="list-style-type: none"> • Nouveau taux horaire majoré - Ancien taux horaire majoré : 65,19 \$ - 61,50 \$ = 3,69 \$ • Nombres d'heures x différence de taux : 11,75 heures x 3,69 \$ = 43,38 \$ sera versé sous le code de gain A020 • Dates inscrites sur le bulletin de paie : 2023-11-10 au 2023-12-25

Codes de gain et libellé	Explication
<p>A085/B085</p> <p>Traitement différé</p>	<p>Si vous avez bénéficié d'une option de congé sans traitement à traitement différé (CSTTD) durant la période de référence, les gains A085 versés durant votre congé ainsi que les récupérations sous le code B085 effectuées sur vos paies au cours de l'option ont été recalculés sur la base de votre / vos nouveaux taux de traitement et en fonction du pourcentage de votre option.</p> <p>Exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Option de 5 ans du ▪ 2023-09-01 au 2028-09-01 ▪ Congé de 8 mois du 2023-09-01 au 2024-05-01 ▪ A085 verser à 86,67 % (lors du congé) ▪ B085 récupérer à 13,33 % (au travail) <p><u>Période du congé (A085) : 2023-09-01 au 2024-04-30 inclusivement :</u> Lors du congé, il y aura 3 calculs dus au changement d'année financière et à un changement de salaire.</p> <p><u>1^{er} calcul : Période du 2023-09-01 au 2023-12-27</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ A085 versé <ul style="list-style-type: none"> • Ancien taux : 49,59 \$/heure x 70 heures = 3 471,30 \$ x 86,67 % = 3 008,58 \$ par paie • Nombre de paies du 2023-09-01 au 2023-12-27 = 84 jours / 10 jours par paie = 8,4 périodes de paie • 1 513,57 \$ x 8,4 périodes de paie = 25 272,04 \$ ➤ A085 qui aurait dû être versé <ul style="list-style-type: none"> • Nouveau taux : 52,56 \$/heure x 70 heures = 3 679,20 \$ x 86,67 % = 3 188,76 \$ par paie • Nombre de paies du 2023-09-01 au 2023-12-27 = 84 jours / 10 jours par paie = 8,4 périodes de paie • 3 188,76 \$ x 8,4 périodes de paie = 26 785,61 \$ ➤ Différence à verser en A085 : 26 785,61 \$ - 25 272,04 \$ = 1 513,57 \$

Codes de gain et libellé	Explication
	<p><u>2^e calcul : Période du 2023-12-28 au 2024-03-31</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ A085 versé <ul style="list-style-type: none"> • Ancien taux : 49,59 \$/heure x 70 heures = 3 471,30 \$ x 86,67 % = 3 008,58 \$ par paie • Nombre de paies du 2023-12-28 au 2024-03-31 = 67 jours / 10 jours par paie = 6,7 périodes de paie • 3 008,58 \$ x 6,7 périodes de paie = 20 157,46 \$ ➤ A085 qui aurait dû être versé <ul style="list-style-type: none"> • Nouveau taux : 52,56 \$/heure x 70 heures = 3 679,20 \$ x 86,67 % = 3 188,76 \$ par paie • Nombre de paies du 2023-12-28 au 2024-03-31 = 67 jours / 10 jours par paie = 6,7 périodes de paie • 3 188,76 \$ x 6,7 périodes de paie = 21 364,71 \$ ➤ Différence à verser en A085 : 21 364,71 \$ - 20 157,46 \$ = 1 207,25 \$ <p><u>3^e calcul : Période du 2024-04-01 au 2024-04-30</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ A085 versé <ul style="list-style-type: none"> • Ancien taux : 49,59 \$/heure x 70 heures = 3 471,30 \$ x 86,67 % = 3 008,58 \$ par paie • Nombre de paies du 2024-04-01 au 2024-04-30 = 22 jours / 10 jours par paie = 2,2 périodes de paie • 3 008,58 \$ x 2,2 périodes de paie = 6 618,87 \$ ➤ A085 qui aurait dû être versé <ul style="list-style-type: none"> • Nouveau taux : 54,03 \$/heure x 70 heures = 3 782,10 \$ x 86,67 % = 3 277,95 \$ par paie • Nombre de paies du 2024-04-01 au 2024-04-30 = 22 jours / 10 jours par paie = 2,2 périodes de paie • 3 277,95 \$ x 2,2 périodes de paie = 7 211,48 \$ ➤ Différence à verser en A085 : 7 211,48 \$ - 6 618,87 \$ = 592,61 \$

Codes de gain et libellé	Explication
	<p><u>Période de récupération durant la présence au travail (B085) : 2024-05-01 au 2024-11-27 inclusivement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>B085 récupéré</u> <ul style="list-style-type: none"> • Ancien taux : 49,59 \$/heure x 70 heures = 3 471,30 \$ x 13,33 % = 462,72 \$ par paie • Nombre de paies du 2024-05-01 au 2024-11-27 = 151 jours / 10 jours par paie = 15,1 périodes de paie • 462,72 \$ x 15,1 périodes de paie = 6 987,14 \$ ➤ <u>B085 qui aurait dû être récupéré</u> <ul style="list-style-type: none"> • Nouveau taux : 54,03 \$/heure x 70 heures = 3 782,10 \$ x 13,33 % = 504,15 \$ par paie • Nombre de paies du 2024-05-01 au 2024-11-27 = 151 jours / 10 jours par paie = 15,1 périodes de paie • 504,15 \$ x 15,1 périodes de paie = 7 612,72 \$ ➤ Différence à récupérer B085 : 6 987,14 \$ - 7 612,72 \$ = 625,59 \$ <p><u>Informations se retrouvant sur le bulletin de paie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • A085 <ul style="list-style-type: none"> ○ Période du 2023-09-01 au 2023-12-27 : 1 513,57 \$ ○ Période du 2023-12-28 au 2024-05-01 : 1 799,86 \$ (1 207,25 \$ + 592,61 \$) • B085 <ul style="list-style-type: none"> ○ 2023-09-01 au 2028-08-30 (date de l'option) : 625,59 \$ (Ce montant est ajouté au montant déjà connu s'il y a lieu)
<p>A091 Avantages sociaux au départ - vacances</p>	<p>Calcul du gain sur la base du nouveau traitement moins le montant reçu à l'historique des gains.</p> <p><u>Calcul pour gain A091</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Information du gain <ul style="list-style-type: none"> ➤ Date de fin d'emploi : 2024-10-03 ➤ Réserve de vacances payées : 28 heures ➤ Montant verser : 1 381,52 \$ ➤ Ancien taux horaire au moment du départ : 49,34 \$ ➤ Nouveau taux horaire au moment du départ : 54,03 \$ ➤ Calcul effectué <ul style="list-style-type: none"> • Nouveau taux horaire - Ancien taux horaire : 54,03 \$ - 49,34 \$ = 4,69 \$ • Différence de taux x nombres d'heures de la réserve payée : 4,69 \$ X 28 h = 131,32 \$ ➤ <u>Information se retrouvant sur le bulletin de paie :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Code de gain A091 : 131,32 \$

Codes de gain et libellé	Explication
<p>A290 Maladies remboursées – Réserve (100 %)</p>	<p>Calcul du gain sur la base du nouveau traitement moins le montant reçu à l'historique des gains.</p> <p><u>Calcul pour l'ajustement du paiement du 14 décembre 2023</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Information du gain <ul style="list-style-type: none"> ➤ Excédent des 20 jours de la réserve de maladie : 1 jour 5h30 = 12,5 heures ➤ Montant verser : 619,88 \$ ➤ Ancien taux horaire au moment du départ : 49,59 \$ ➤ Nouveau taux horaire au moment du départ : 52,56 \$ ➤ Calcul effectué <ul style="list-style-type: none"> • Nouveau taux horaire - Ancien taux horaire : 52,56 \$ - 49,59 \$ = 2,97 \$ • Différence de taux x nombres d'heures de la réserve payée : 2,97 \$ X 12,5 h = 37,13 \$ ➤ <u>Information se retrouvant sur le bulletin de paie :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Code de gain A091 : 37,13 \$ <p>Si vous aviez un remboursement d'excédent des 20 jours de la réserve de maladie, les heures et les montants seront jumelés sur la même ligne, exemple :</p> <p><u>Calcul pour l'ajustement du paiement du 12 décembre 2024</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Information du gain <ul style="list-style-type: none"> ➤ Excédent des 20 jours de la réserve de maladie : 5 jours 1h30 = 36,5 heures ➤ Calcul effectué : 36,5 heures x 54,03 \$ ➤ Montant à verser : 1 972,10 \$ ➤ <u>Information se retrouvant sur le bulletin de paie :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Code de gain A091 <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre d'heures : 12,5 h + 36,5 h = 49 heures ○ Taux : 54,03 \$ ○ Montant : 37,13 \$ + 1 972,10 \$ = 2 009,22 \$

Codes de gain et libellé	Explication
<p>A189 ou A289 Protection de traitement – Niveau « émérite » ou « expert »</p>	<p>Le calcul du gain se fait sur la base du nouveau traitement moins le salaire protégé à l'historique des gains.</p> <p><u>1^{er} exemple : Fin de la désignation d'expert ou émérite AVANT le 1^{er} avril 2023 :</u></p> <p>Calcul AVANT les changements de salaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Information du gain <ul style="list-style-type: none"> • Date de fin de désignation : 2022-11-28 • Durée de protection : 6 mois • Date de fin de la protection : 2023-05-27 inclusivement • Période visée par l'ajustement : 2023-04-01 au 2023-05-27 inclusivement • Salaire protégé au 2022-11-28 : 99 625 \$ • Salaire lors de la fin de la désignation : 90 566 \$ ➤ Calcul du montant par période <ul style="list-style-type: none"> • Salaire protégé - Salaire lors de la fin de la désignation / 26,06 paies = montant à verser par période de paie • 99 625 \$ - 90 566 \$ = 9 059 \$ annuellement / 26,09 paies = 347,22 \$ par période de paie ➤ Calcul du montant reçu en totalité <ul style="list-style-type: none"> • Période du 2023-04-01 au 2023-05-27 = 40 jours / 10 jours par paie = 4 périodes de paies • 347,22 \$ x 4 périodes de paie = 1 388,88 \$ <p>Calcul APRÈS les changements de salaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Information du gain <ul style="list-style-type: none"> • Date de fin de désignation : 2022-11-28 • Durée de protection : 6 mois • Date de fin de la protection : 2023-05-27 inclusivement • Période visée par l'ajustement : 2023-04-01 au 2023-05-27 inclusivement • Salaire protégé au 2022-11-28 : 99 625 \$ • Salaire lors de la fin de la désignation : 95 990 \$ ➤ Calcul du montant par période <ul style="list-style-type: none"> • Salaire protégé - Salaire lors de la fin de la désignation / 26,06 paies = montant à verser par période de paie • 99 625 \$ - 95 990 \$ = 3 635 \$ annuellement / 26,09 paies = 139,33 \$ par période de paie ➤ Calcul du montant reçu en totalité <ul style="list-style-type: none"> • Période du 2023-04-01 au 2023-05-27 = 40 jours / 10 jours par paie = 4 périodes de paies • 139,33 \$ x 4 périodes de paie = 557,30 \$

Codes de gain et libellé	Explication
	<p>➤ Calcul du montant devant être récupéré</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montant déjà verser – montant qui aurait dû être versé • 1 388,88 \$ - 557,30 \$ = 831,58 \$ <p>➤ Information se retrouvant sur le bulletin de paie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Code de récupération B289 <ul style="list-style-type: none"> ○ Montant : 831,58 \$ ○ Date couvrant la récupération : 2023-04-01 au 2023-05-27 <p>2^e exemple : Fin de la désignation d'expert ou émérite APRÈS le 1^{er} avril 2023</p> <p>Calcul AVANT les changements de salaire :</p> <p>➤ Information du gain</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date de fin de désignation : 2023-04-13 • Durée de protection : 6 mois • Date de fin de la protection : 2023-10-11 inclusivement • Période visée par l'ajustement : 2023-04-13 au 2023-10-11 inclusivement • Salaire protégé au 2023-04-13 : 99 625 \$ • Salaire lors de la fin de la désignation : 90 566 \$ <p>➤ Calcul du montant par période</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salaire protégé - Salaire lors de la fin de la désignation / 26,06 paies = montant à verser par période de paie • 99 625 \$ - 90 566 \$ = 9 059 \$ annuellement / 26,09 paies = 347,22 \$ par période de paie <p>➤ Calcul du montant reçu en totalité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Période du 2023-04-13 au 2023-10-12 = 130 jours / 10 jours par paie = 13 périodes de paies • 347,22 \$ x 13 périodes de paie = 4 513,88 \$ <p>Calcul APRÈS les changements de salaire :</p> <p>➤ Information du gain</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date de fin de désignation : 2023-04-13 • Durée de protection : 6 mois • Date de fin de la protection : 2023-10-11 inclusivement • Période visée par l'ajustement : 2023-04-13 au 2023-10-11 inclusivement • Nouveau salaire protégé au 2022-11-28 : 105 597 \$ • Salaire lors de la fin de la désignation : 95 990 \$

Codes de gain et libellé	Explication
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Calcul du montant par période <ul style="list-style-type: none"> • Salaire protégé - Salaire lors de la fin de la désignation / 26,06 paies = montant à verser par période de paie • 105 597 \$ - 95 990 \$ = 9 607 \$ annuellement / 26,09 paies = 368,23 \$ par période de paie ➤ Calcul du montant reçu en totalité <ul style="list-style-type: none"> • Période du 2023-04-13 au 2023-10-11 = 130 jours / 10 jours par paie = 13 périodes de paies • 368,23 \$ x 13 périodes de paie = 4 786,93 \$ ➤ Calcul du montant devant être récupéré <ul style="list-style-type: none"> • Montant déjà verser – montant qui aurait dû être versé • 4 513,88 \$ - 4 786,93 \$ = 273,05 \$ ➤ Information se retrouvant sur le bulletin de paie : <ul style="list-style-type: none"> • Code de gain A289 <ul style="list-style-type: none"> ○ Montant : 273,05 \$ ○ Date couvrant la récupération : 2023-04-13 au 2023-10-11